

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex

OTTAWA, ONT.

Lundi 24 Aout 1891

ECHOS DU JOUR

Le général Trochu est gravement malade.

Le bruit court que Sir Charles Tupper doit arriver ici, prochainement.

La Presse croit que la session se prolongera jusque dans le mois d'octobre.

La prochaine séance du comité des comptes publics aura lieu jeudi prochain. Le premier témoin entendu sera M. A. Sénécal.

McKinley a commencé sa campagne électorale dans l'état de l'Ohio, par une grande assemblée publique tenue samedi à Niles.

Une dépêche de Berlin annonce que l'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont de retour de Kiel.

Les libéraux doivent mettre le ministre des finances en accusation de houlage probablement cette semaine. On croit que M. Davies est chargé de la chose.

Le Herald de New York annonce que M. Blaine posera sa candidature à la présidence des Etats-Unis. Ce journal ajoute que cette nouvelle le fait sensation dans le cercle des amis de M. Harrison.

On parle de Paris que le lieutenant Rujon, des chasseurs alpins, en faisant l'ascension du mont Chaberton, près de Briançon, est tombé dans un précipice d'une profondeur de 1,500 pieds. On a retrouvé son cadavre horriblement mutilé.

On dit que la médaille que l'on se propose d'ajouter à l'acte concernant le gouvernement des territoires du Nord-Ouest va augmenter de 23 à 25 le nombre des représentants à la Chambre d'Assemblée. La charge d'aviséurs, dont les titulaires étaient au nombre de trois, va être abolie.

Une dépêche de Victoria nous annonce que les commissaires du gouvernement des Etats-Unis qui étaient allés dans la Mer de Behring sont revenus à Nainaimo, après avoir terminé leurs travaux. Les commissaires anglais s'en reviennent aussi.

Les journaux ont écrit qu'au commencement du mois prochain, M. Lémieux député de Lévis, sera nommé conseiller législatif en remplacement de feu l'honorable N. Larochelle. Dans ce cas, le candidat du gouvernement à Lévis serait M. N. Olivier.

Une dépêche du Sault Sainte-Marie mande qu'en conformité des instructions du ministre des postes, le directeur du bureau de poste de cette ville a confié, hier des numéros du Mail du News de Toronto et du United Canada d'Ontario, qui contiennent des annonces concernant les lotteries.

Les journaux russes, parlant de la visite de l'escadre française à Portsmouth, se déclarent satisfaits des honneurs rendus aux navires de guerre français. Cela prouve clairement, disent-ils, que l'Angleterre a l'intention sérieuse de s'associer à la France et à la Russie pour la mission de la paix, au lieu de se joindre à la triple alliance qui menace la paix.

Le Mail de samedi, porte une grave accusation contre les entrepreneurs des travaux du barrage de Toronto : MM. Murray et Cleveland. Les employés publiés chargés de la surveillance de ces travaux sont également accusés de houlage et d'incompétence.

Après le scandale du conseil-ville de Toronto, et celui du barrage de la sainte cité, le Mail pourra difficilement prétendre que toute la corruption vient de la province de Québec.

On est satisfait en France de la graduation de la reine Victoria à l'égard de l'empereur allemand. La Liberté dit : "La réception faite à l'escadre française par la réception, le peuple anglais et les autorités de Portsmouth dépose en cordialité tout ce que l'on pouvait attendre.

"Plusieurs journalistes étrangers insistent que l'Angleterre éprouvait un certain sentiment de malaise, parce que cette réception était forcée. S'il en est ainsi, c'est un hommage rendu à la prépondérance de la France."

On n'espère guère de résultat d'une démonstration navale en Chine, mais on a vu tout de même d'un bon côté comme une preuve que la pression exercée par les puissances européennes sur le gouvernement chinois a produit un effet.

M. le marquis de Rudini, président du conseil des ministres d'Italie, a informé le gouvernement anglais à l'égard de l'accord que l'Italie avait l'intention de conclure avec la Chine pour la protection des missions catholiques en Chine.

Le ministre des colonies anglaises vient de nommer un conseil chinois à Hong Kong pour une année seulement à titre d'essai.

Le gouvernement anglais a informé le gouvernement chinois que dorénavant, il accordera plus de services anglais la faculté de servir dans la marine chinoise. A la prise de cette décision parce que les autorités chinoises ont refusé de donner toute explication sur l'acte d'un officier chinois qui a insulté l'amiral Lang en faisant baisser le pavillon de cet amiral, tandis que celui-ci avait le commandement de l'escadre chinoise des côtes du nord à Hong-Kong en 1890.

L'amiral Lang a donné sa démission, au mois de juin 1890, pour ce motif que les officiers chinois étaient indisciplinés. Plus tard, à la suite de la démission de l'amiral Lang, le gouvernement chinois a déclaré qu'il ne confierait plus, dorénavant, aucun poste dans la marine à des étrangers.

LA SITUATION A QUEBEC

La Presse de samedi, publie un long article, sur la situation à Québec, qui se résume comme suit :

"Si le Lieutenant Gouverneur a perdu toute confiance dans son ministère, il le renverra proprio motu, sans même le voir appuyé par la chambre et le pays. S'il p. u consentir à se faire encore aviser par des hommes que l'on accuse d'être détestés et indignes, il s'en rapportera à l'action de la chambre qui malheureusement n'a pas donné les preuves d'une indépendance et d'un savoir-faire parlementaire capables de rassurer plus la couronne que la saine opinion publique.

L'institution d'une commission royale rencontrerait, il nous semble, les fins publiques, si après l'enquête terminée au Sénat et communiqué officiellement, comme il le doit être fait, au Lieutenant Gouverneur, ce dernier ne restait pas l'opinion publique.

La question d'une commission royale rencontrerait, il nous semble, les fins publiques, si après l'enquête terminée au Sénat et communiqué officiellement, comme il le doit être fait, au Lieutenant Gouverneur, ce dernier ne restait pas l'opinion publique.

Le résultat de l'enquête ne devant être à tout oeil éclairé que la preuve éclatante et comme le couronnement d'une longue suite de méfaits commis contre la loi du pays et les prérogatives de la couronne.

Sans prendre la responsabilité de tout ce que comporte cette citation ; nous y trouvons cependant un aveu qui appuie notre attitude relative au manque de juridiction du Sénat, pour faire une enquête sur une affaire purement du ressort d'un gouvernement provincial.

Le Lieutenant-Gouverneur peut difficilement agir sur le résultat d'une enquête tenue par un corps qui n'a pas juridiction en la matière et qui, en outre, fait preuve d'une partialité révoltante.

Nous avons dit du commencement que le Sénat outrepassait ses droits et après avoir vu le comité à l'œuvre, nous contestons sa compétence. L'opinion publique ne demande pas la condamnation immédiate de M. Mercier, —tant désirée que cela puisse être en certains quartiers, —mais une enquête sérieuse, faite devant un tribunal juste et impartial, sur les faits dont le gouvernement de Québec est accusé.

La Presse est forcée d'ajouter : "L'institution d'une commission royale" après l'enquête terminée au Sénat.

Pourquoi ne pas avoir eu recours de suite à une commission royale ? La demande aurait pu facilement en être faite à qui de droit. On aurait évité au pays le spectacle ridicule qui se déroule au Sénat, où l'on voit les juges applaudir à tout ce que dit M. Burwick.

Faites juger M. Mercier par le seul tribunal compétent : la chambre provinciale ; mais de grâce ne parlez plus de l'enquête du Sénat, qui n'est qu'une farce grotesque.

LES CHEMINS DE FER

Le Paris Canada publie un excellent article sur les chemins de fer en Amérique ainsi que sur l'entente dont il a été question récemment entre les deux puissantes compagnies rivales du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien. Nous détachons de cet écrit les passages suivants :

Le tyran en Amérique, c'est le chemin de fer. Il dispose de tout, puisque rien, ni personne ne reste longtemps en place. Si ces tyrans s'entendaient, ils écraseraient tout le monde, et chose plus fâcheuse, ils traceraient le progrès lui-même en élevant les tarifs au gré de leur intérêt, de leur convoitise. Ils en arriveraient ainsi à créer la famine autour de leur pléthore.

A la suite d'une manœuvre d'un des promoteurs du Pacifique, M. McIntyre, nommé administrateur du Grand-Tronc, il a été question récemment d'une entente entre les deux compagnies rivales canadiennes, et le public naïvement s'est mis à se réjouir. Le président du Pacifique, M. Van Horne, a dissipé d'un mot ces illusions.

Si nous nous entendions, a-t-il dit ou à peu près, ce serait contre le public. Alors pourquoi le public le désire-t-il ?

Uniquement, M. Van Horne, parce que le public aime la paix, il croit que lorsqu'on ne se bat pas, on est sur le point de lui accorder la paix. Comme vous le dites fort bien, c'est absolument le contraire. C'est qu'on se prépare à lui courir sus. Protégez-le contre sa propre erreur. On peut y compter, car sans doute vous préférez toujours, comme aujourd'hui, l'alliance des compétiteurs éloignés et éventuels qui vous aident contre lui, à l'unité du rival qui vous dispute le pain, pardon ! le fret de chaque jour.

On peut donc aisément compter que les conseils du général McIntyre ne seront pas écoutés de nos voisins. Les nécessités pressantes, les intérêts directs et immédiats empêcheront toujours les lignes américaines de s'entendre entre elles contre le Pacifique et le Grand-Tronc, aussi sûrement que des considérations du même ordre empêchent le Pacifique et le Grand-Tronc de se donner l'accolade comme l'a cru le public en voyant M. McIntyre passer de Pacifique au Grand Tronc.

COURIER DE PARIS

La Suisse en Europe

CONGRES DE MEDECINS

UNE SCENE DECHIRANTE

LA STATUE DE CHAGOT

UN BRIGADIER SE SUICIDE

LE DESASTRE de la MARTINIQUE

N'a pu survivre aude honneur

NOUVELLES DE PARTOUT

COURRIER DE PARIS

(De notre correspondant particulier)

PARIS, 24 août.—Le rouspillel débordé, il y en a partout, à Cronstadt, à Pétersbourg, à Moscou, à Cherbourog, à Salut-Ours et à Pargan.

La municipalité cherbourgeoise a voté une adresse de respectueuse sympathie à l'empereur Alex. III.

Les commes-voyageurs, de passage dans la ville, se sont cotisés pour offrir un souvenir en bronze au commandant Alexiev, qui l'a accepté au milieu des honneurs rases et français.

A Perpignan, la musique du 12e de ligne a joué l'hymne russe aux acclamations des habitants.

Enfin, à Saint-James, c'est notre ministre des affaires étrangères qui, assistant à une cérémonie militaire, a fait allusion à la réception de l'escadre.

"C'est éclatante manifestation des sentiments d'amitié qui unissent les deux grands nations", a dit M. Ribot, et allé au cœur du pays.

"Ce n'est pas le ministre indifférent, et nous en pouvons parler par les pays russes, nous témoignent partout où nous sommes."

Ces quelques paroles ministérielles auront assurément plus retentissement que les baragans de MM. Yves Guyot et Constant dans le Mili.

Les journaux radicaux affectent de ne pas connaître exactement l'opinion du nouveau sénateur de Bedford, le général Jay, qui a battu ses candidats plus avancés.

"Est-il républicain catholique, demandent-ils, libéral ou catholique ?"

Il est républicain sans épithète, voilà tout, il veut la liberté de conscience pour tous, sans exceptions et l'est engagé à signer au congrès.

C'est à cet égard qu'il s'agit de la, les conservateurs catholiques ayant voté pour lui, en compagnie des républicains, et c'est la première victoire remportée par les idées de Léon XIII de Mgr Lavergier, de Mgr Fava, etc. Elle en pressage bien d'autres, si on le veut remarquer.

Tout le presse républicaine rit fort respectueusement au nez du signor Crapi, qui présente nos gouvernants comme partisans de l'établissement du pouvoir temporaire. La note est unanime, du Temps à la Lanterne ; mais ce qui est plus clair encore, c'est l'attitude de la presse monarchique ; elle s'indigne et se réjouit.

"C'est vouloir abuser de la crédulité publique, dit-elle."

Personne n'ignore que le régime de gouvernement doit nous sommes affligés de l'enfer, mais en nous-mêmes du Pouvoir temporaire, mais encore la Papauté tout entière."

Les journaux du Tonkin rapportent, hélas ! toujours les mêmes nouvelles de la "pacification".

Le 11 juin, le comis de résidence, M. Bonnin, se trouvait avec 100 gardes civils près de Phung-Mi et de Ming-Hy, village : dont les habitants lui signifièrent la présence des pirates. Ceux-ci étant au nombre de 5 à 600, M. Bonnin et sa troupe battirent en retraite sur Que-Lan. Quant aux pirates, ils se sont emparés de Phun-Lan, ont massacré les habitants et enlevé les femmes et les enfants.

Une expédition, commandée par le colonel Domini, a parcouru les îles des Deux-Songs et n'a trouvé ensuite, dans la vallée de Song-Ki, qu'une bande de 50 rebelles à qui elle a tué tous les hommes.

Le 10, le village catholique de No-hu, près de Songay, a été pillé par une bande de 100 pirates, et les habitants ont été emmenés à Lang-Ching y où ils ont été enfermés au sous lieutenant Gifford, accompagné de 20 tirailleurs."

Le 15 et le 21, il y a eu à Hanoi cinq exécutions de pirates. Mais cette répression est évidemment insuffisante ; et l'on ne peut pas dire vraiment que cette colonie est tranquille.

"L'un des explorateurs de l'Afrique centrale, le capitaine Binger, signale d'ici une brochure sur l'Est africain, que le CONSTITUTIONNEL a analysé rapidement :"

"On a coutume de croire et de dire que le fanatisme musulman est le grave obstacle qui empêche les chrétiens de conquérir l'Afrique."

Le capitaine explorateur affirme au contraire qu'il a toujours rencontré assistance et sympathie dans les pays musulmans qu'il a traversés. Il affirme que ce prétendu fanatisme n'est autre chose qu'une civilisation fort avancée fondée sur une religion, et il montre que les Français possèdent en Afrique un empire musulman considérable et qu'il tient à eux d'en posséder un bien plus vaste, s'ils veulent s'allier aux musulmans, au lieu de les combattre."

Seulement, il faut les aborder, non pas avec le fer et le feu, non plus avec la trahison, mais avec des paroles d'amitié."

La Sainte-Madeleine, fête patronale de l'Impératrice de Russie, a été célébrée à Paris avec un grand éclat.

L'église de la rue Daru était encombrée de monde. Aux premiers rangs, M. de Kotzebue, représentant le baron de Mohrenheim, et tous les membres de l'ambassade et du conseil russe assésient en grand uniforme au service solennel.

Tous les officiers de la maison militaire de l'Impératrice étaient venus exprés à Paris pour cette cérémonie religieuse : à côté d'eux se trouvaient le comte d'Orennes, représentant le ministre des affaires étrangères, et le général de la colonie russe.

La messe, accompagnée des chants de la matrice, a été dite par l'évêque de Wandlief, assisté de P. Arabé et du son-diacre Tesselaki.

Après la messe, on a entonné le chant d'action de grâce, qui se termine par des prières pour le bonheur et la prospérité des souverains et de la famille impériale.

Les bureaux de la chancellerie et du conseil russe ont été fermés pendant la journée.

LA SUISSE EN EUROPE

(De notre correspondant particulier)

BERLIN, 24 août.—Les Suisses viennent de célébrer le six centième anniversaire de la confédération des cantons helvétiques et de la fondation de la Confédération suisse. Ce qu'on dit de ces fêtes, les lettres

UN BRIGADIER SE SUICIDE

DEUX, 24 août.—Hier après-midi, le brigadier de gendarmerie Knittel, commandant la brigade à pied de Dreux, s'est donné la mort en se tirant un coup de revolver dans la bouche. La balle, qui est entrée par le palais, est restée dans la tête. La mort a été instantanée.

Knittel, qui était âgé de 45 ans, était proposé pour la médaille militaire. Il jouit de l'estime de ses chefs et était aimé de ses subordonnés.

On ne peut attribuer sa fatale détermination qu'à un accès de fièvre chaude.

La nouvelle de ce suicide s'est répandue rapidement et a produit une profonde émotion en ville.

N'A PU SURVIVRE AU DESHONNEUR

MARSEILLE, 24 août.—Le nommé Tempier, ancien employé au bureau militaire de l'Hôtel de Ville, impliqué dans une affaire d'escroquerie au conseil de révision, s'est donné la mort cette nuit, sur l'avenue Prado, en se tirant un coup de revolver à la tête. Il avait tenté une première fois de se suicider, lors de sa comparution devant le juge d'instruction.

Tempier, qui avait été condamné à six mois de prison avec application de la loi Bérenger, était, depuis sa condamnation, très affecté ; il n'a pu survivre à son dés honneur.

LA STATUE DE CHAGOT

MOVOURAUX LES MINES, 24 août.—On vient d'inaugurer la statue de M. Chagot, le fondateur de la société minière et l'intelligent organisateur des sociétés de secours, de retraite et de coopération aux familles qui a été rendu hommage à la Chambre même, lors de l'interpellation sur les grèves de cette région.

Le monument, dû au ciseau de M. Léopold Steiner, l'auteur du Congrès de Lille, de Chosey-le-Roy, est des plus réussis et le mineur qui, au pied de la statue de M. Chagot, pioche le charbon à l'endroit que celui-ci lui désigne est plein de mouvement et de vérité.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

LILLE, 24 août.—Samedi dans la nuit vers une heure, une tentative d'assassinat a été constatée à Fives-Lille.

Un homme a été trouvé à demi étranglé dans son domicile, rue du Caré.

Il se nomme Dumont, et c'est un de ces enfants "qui" a trouvé dans cet état et renvoyé à la maison.

Le vo. a été le noble du crime : tous les meubles avaient été fouillés et brisés ; les matelas mêmes avaient été éventrés par les malfaiteurs.

L'enquête, commencée immédiatement par M. le commissaire de permanence, puis par le Parquet, semble avoir démontré que le crime ne remonte pas à plus d'une heure. Donc l'assassin ne pouvait encore être loin. Aussi mit-on en campagne toute la police de la ville.

L'état de M. Dumont est grave, mais non absolument désespéré, quoique la base du crâne ait été gravée, par la pression d'une corde, sion une fracture, au moins une lésion assez forte.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont, d'enlever le lit et de le jeter par la fenêtre, puis de se précipiter dans la rue et de disparaître.

La victime a repris connaissance et a pu dénoncer son assassin, nommé Alexandre Dethoit, dit Pigeon, âgé de trente-sept ans, frère du marchand de beurre de M. Dumont. Venu en cet état chez ce dernier, il avait eu le temps de se saisir de la clef de la porte et de se faire ouvrir, puis de se précipiter sur le lit de M. Dumont,